
◀ Une nouvelle mise en cause inacceptable de la liberté pédagogique ▶

Le ministre lobbyiste de « Agir pour l'école »

Plusieurs syndicats s'inquiètent sur l'obligation des enseignant-e-s à utiliser ou exploiter les outils fournis par « Agir pour l'école ». Cette association a longtemps compté Jean-Michel Blanquer comme président, et est aujourd'hui dirigée par Laurent Bigorgne, président de l'Institut Montaigne, un think-tank ultralibéral et Claude Bébéar, ancien PDG d'Axa. Face à cette nouvelle atteinte aux libertés pédagogiques, la fédération SUD éducation interpelle le ministre de l'éducation nationale.

Pour SUD éducation, ces nouvelles pressions s'inscrivent dans la longue liste des nombreuses attaques portées par le ministère contre la liberté pédagogique des enseignant-e-s.

Nous appelons l'ensemble de la profession à être vigilante et à se mobiliser contre les atteintes à la liberté pédagogique. Le projet d'école de Blanquer est libéral et réactionnaire, nous ne nous laisserons pas faire !

Courrier adressé au ministre de l'éducation :

Monsieur le Ministre,

Nous avons été informés que dans plusieurs académies, des enseignant-e-s et des écoles se sont vu imposer, sur injonction ministérielle, une participation à une expérimentation pédagogique. Cette « expérimentation pédagogique » consiste en l'obligation pour les enseignant-e-s d'utiliser des outils fournis par une association « Agir pour l'école ».

Les méthodes pédagogiques promues par cette association avaient par ailleurs été critiquées dans un rapport de l'IGEN en 2012. Au delà de ce débat l'injonction faite aux enseignant-e-s de se soumettre à travailler selon des méthodes qui leur sont imposées est inacceptable. Elle constitue une remise en cause du principe de liberté pédagogique. Or, nous vous rappelons que la liberté pédagogique est garantie aux enseignant-e-s par l'article L912-1-1 du Code de l'Éducation.

On ne peut uniformiser totalement la pédagogie en imposant par la contrainte telle méthode de lecture ou tel manuel. Cela constituerait une négation du savoir-faire et de l'expertise professionnelle des enseignant-e-s, dont le travail serait réduit à des automatismes normés.

Nous vous demandons de bien vouloir réaffirmer que de telles « expérimentations » ne peuvent avoir lieu que sur la base du volontariat ayant au préalable recueilli l'accord des personnels intéressés. Nous souhaiterions que toute ambiguïté soit levée sur l'obligation pour des enseignant-e-s de se soumettre à telle ou telle méthode pédagogique.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre attachement au service public d'Éducation Nationale ainsi qu'à la défense de ses personnels.